WEBMAGAZINE:

ÉTUDIANTES EN BTS ESF

LYCÉE PARC SAINT JEAN

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

Sommaire

P. 1 **La précarité énergétique**
Qu'est ce que la précarité énergétique ?

P. 2 **Historique de la précarité énergétique**
Quelle est l'évolution du phénomène en France ?

P. 3 **Les ménages concernés**
Qui peut être touché par la précarité énergétique ?

P. 5 **Cartographie de la précarité énergétique**
Quelles sont les zones les plus concernées en France ?

P. 6 **Les déterminants de la précarité énergétique**
Quels sont les facteurs de risque susceptibles de mener vers une situations de précarité énergétique ?

P. 8 **Les acteurs de la précarité énergétique**
Quels sont les acteurs qui luttent contre la précarité énergétique en France ?

P.11 **Les solutions**
Quelles sont les différentes aides financières auxquelles vous pouvez avoir recours ?

P. 14 **Contacts utiles**
Vous êtes dans une situation de précarité énergétique : Quels numéros pouvez-vous contacter ?

LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Selon la loi du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement :

« Est en situation de précarité énergétique,
une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou conditions d'habitat ».

HISTORIQUE

La précarité énergétique existe depuis longtemps, mais elle n'avait pas encore été définie par le législateur. Il a fallu attendre la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 pour que celle-ci soit définie et défendue.

EVOLUTION ET ESTIMATION DU NOMBRE DE MÉNAGES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE:

1949 : Création du mouvement EMMAUS par l'Abbé Pierre.

Emmaüs est une association qui lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Le Mouvement Emmaüs a vu le jour sur fond de crise aiguë du logement, avec comme objectif initial, de venir en aide aux sans-logis et aux plus démunis en développant ses propres ressources pour lutter contre la pauvreté et ses causes tout en redonnant de la dignité aux exclus du système.

↓

La loi n° 90-449 du **31 mai 1990 instaure le droit au logement :** elle vise à garantir un droit au logement par la création des « plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées » (PDALPD) et un « dispositif d'incitation à l'investissement locatif »

↓

La loi du 12 juillet 2010, définit la précarité énergétique. Désormais, la lutte contre la précarité énergétique devient une politique à part entière.

↓

En 2020, 3 millions de ménages, sont en situation de précarité énergétique en France métropolitaine.

En 2021, ce chiffre est monté à 3,4 millions, soit une hausse de 1,4 point (environ 440 000 ménages) par rapport à 2020. (site ONPE)

LES MÉNAGES CONCERNÉS

Un ménage sur cinq (5,6 millions de foyers) se trouve actuellement en situation de précarité énergétique selon les données de l'Observatoire national de la précarité énergétique.

Profil du public concerné

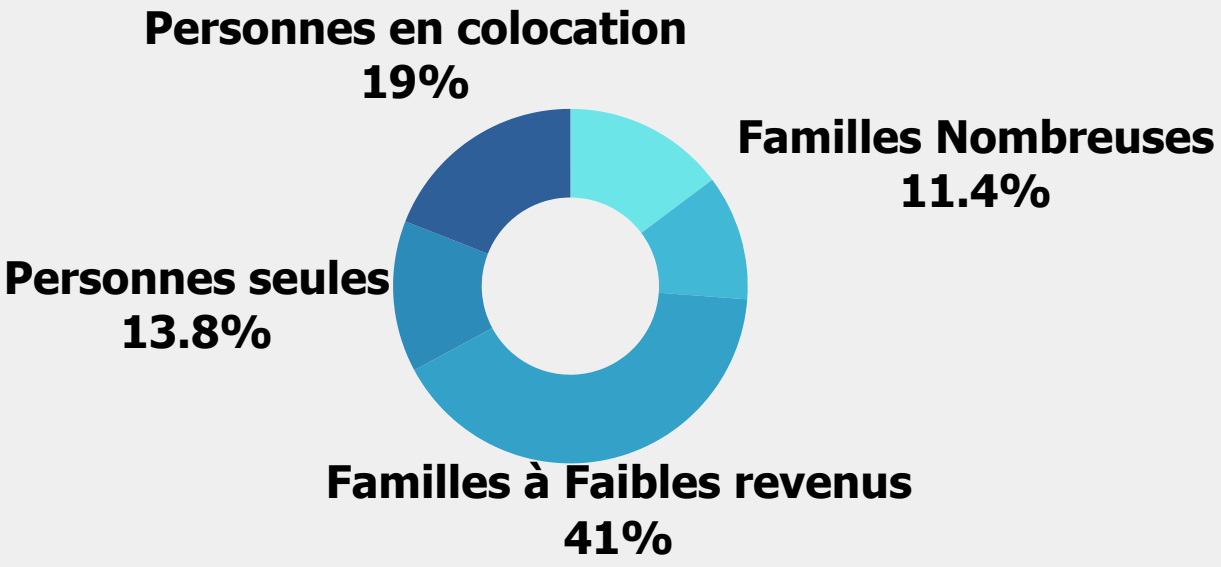

Âge du public concerné

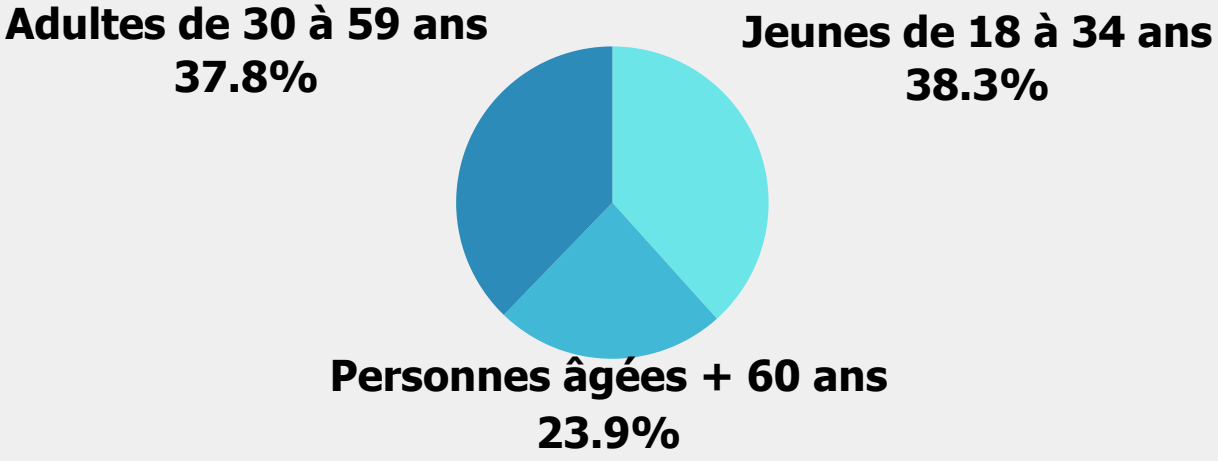

LES MÉNAGES CONCERNÉS

Observatoire National
de la Précarité Énergétique

Situation économique et professionnelle

- **Perte d'un emploi** précédent entraînant le chômage
- **Problèmes de santé** : restreindre la capacité d'une personne à travailler. Cela peut inclure des problèmes physiques, mentaux ou émotionnels.
- **L'insuffisance de formation ou de qualification** peut empêcher une personne de trouver un emploi.
- **Responsabilités familiales** : prise en charge d'enfants ou de membres de la famille malades.
- **Problèmes financiers** : Les dépenses énergétiques élevées.
- **Conditions de logement instables** liées à un manque de stabilité professionnelle.
- **Impossibilité de se déplacer** en raison de contraintes financières.

Témoignage sur le site de l'ONPE :

Madame Bouafou, locataire, mère de deux enfants, explique que l'appartement lui a plu. Un an après la facture de EDF de 941€ l'a inquiétée. L'assistante sociale a su l'aider et l'orienter vers les bons interlocuteurs qui ont identifié les problèmes d'isolation du logement.

Depuis son passage, les travaux ont été réalisés.

Ses mensualités ont baissé.

CARTOGRAPHIE DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

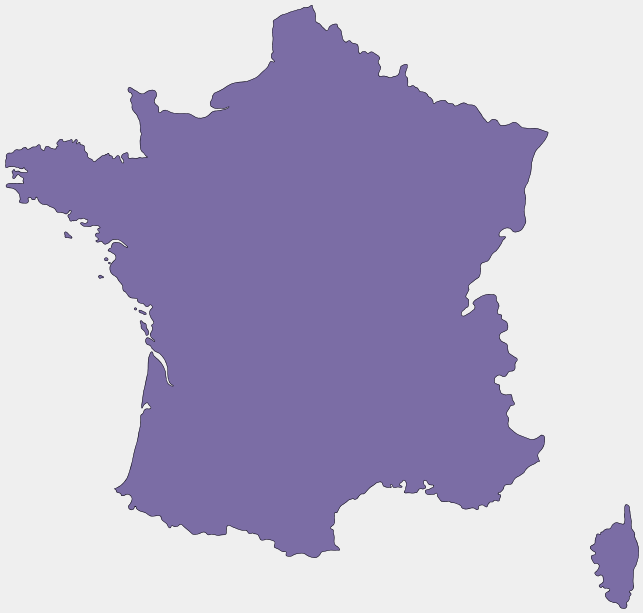

La précarité énergétique se manifeste partout en France par l'impossibilité d'atteindre une température convenable.

Elle touche particulièrement :

- les **jeunes** (**19,1 %**)
- les **locataires** (**25,2 %**)
- les **ménages habitant en logement collectif** (**21 %**).

Les déterminants de la précarité énergétique

Il existe des facteurs favorisant entrainant la précarité énergétique tels que :

MANQUE DE REVENU

L'indicateur économique considère un ménage en situation de précarité énergétique lorsque les dépenses énergétiques de son logement sont supérieures à 8 % de son revenu.

AUGMENTATION DES PRIX

Avec l'inflation, les prix ne cessent d'augmenter dans les domaines de l'alimentation, le logement, l'éducation, le transport... La vie à donc un coût de plus en plus élevé...

PERTE D'EMPLOI

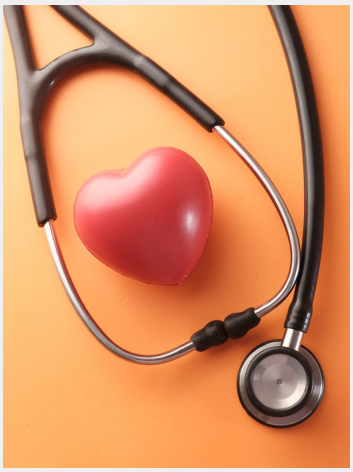

Une perte d'emploi peut être engendrée par plusieurs facteurs : séparation, entreprise en faillite, handicap, maladies..

MAUVAISE ISOLATION

Selon l'Observatoire National de la Précarité Energétique, plus de 15% des logements sont des passoires énergétiques en France. Ces logements mal isolés représentent 4,8 millions des résidences principales et affectent le quotidien de ceux qui y vivent, car il devient difficile de s'y chauffer.

MAUVAISE SANTÉ

UnE mauvaise isolation peut engendrer des problèmes de santé. (problèmes cardio-vasculaires, respiratoires, allergies...)

Schéma de la précarité énergétique

Chute de ressources (séparation, chômage, handicap) → Impayés, endettement puis restriction → Recours au fond de solidarité

↓

Sensation de froid humidité, apparition de moisissures → Absence de travaux → Développement de maladies (bronchites, asthmes)

↓

Recours à un chauffage d'appoint énergivore, et/ou risque d'intoxication au monoxyde de carbone

LES ACTEURS

ADEME

Lutte contre la précarité énergétique, contribue au développement de nombreuses actions de formation des travailleurs sociaux, de sensibilisation des ménages et de soutien à des projets locaux ou nationaux visant à la rénovation des logements des ménages modestes. Elle base son action sur l'amélioration énergétique des logements occupés par les ménages en situation de précarité énergétique.

AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT ANAH

Depuis 2010, L'Anah accorde des subventions pour la réalisation de travaux aux propriétaires occupants modestes et très modestes ainsi qu'aux propriétaires bailleurs, en échange de contreparties.

Elle met en œuvre de nombreuses missions telles que :

- L'amplification de la rénovation énergétique,
- L'accompagnement de la perte d'autonomie,
- Le soutien des copropriétés ,
- L'action contre l'habitat indigne,
- L'amélioration du parc locatif privé,
- La redynamisation des cœurs de ville et les centres anciens,
- L'humanisation des structures d'hébergement.

EDF

EDF s'engage depuis plus de 25 ans en faveur de ses clients en situation de précarité, pour que la facture énergétique ne soit pas un facteur aggravant dans une situation de fragilité sociale : en partenariat avec les acteurs de terrain et les pouvoirs publics, EDF met ainsi en œuvre un éventail de mesures, relatives à l'aide au paiement, l'accompagnement et la prévention.

Enedis

Gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité sur 95 % du territoire français. En tant qu'acteur clé du marché de l'électricité, Enedis contribue à la maîtrise de la demande d'énergie. Elle travaille sur deux fronts : améliorer la performance énergétique du réseau et faciliter la maîtrise de la consommation d'électricité de ses clients.

Engie

Le Groupe s'engage en faveur de ses clients les plus démunis, à travers ses propres dispositifs de solidarité, mais aussi en liaison permanente avec les collectivités locales et les associations.

Fondation Macif

Elle détecte et accompagne, depuis 1993, des programmes relevant de l'innovation sociale en France. Elle a choisi de flécher 50% de ses subventions sur la thématique "Habiter autrement et durablement pour mieux vivre ensemble", à travers des soutiens directs à des projets locaux et nationaux, mais aussi par l'animation et la participation à des travaux transverses collectifs.

GRDF

C'est le principal gestionnaire de réseau de distribution public de gaz naturel en France auprès de 11 millions de clients. Il leur propose un accompagnement à leurs projets de construction, de rénovation, et des aides à la rénovation des logements.

Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

Il coordonne les actions menées en faveur de l'accessibilité des biens et des services aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap, dans tous les domaines de la vie en société.

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Prépare et met en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines du développement durable, de la cohésion des territoires, de la lutte contre les inégalités territoriales, de l'environnement, de la prévention des risques naturels et technologiques, de la sécurité industrielle, des transports et de leurs infrastructures, de l'équipement et du logement, de l'urbanisme...

Ministère de la Transition énergétique

Afin d'encourager la rénovation énergétique, le gouvernement a mis en place le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE). Il permet de déduire de ses impôts 15 % à 30 % des dépenses engagées pour des travaux d'économie d'énergie de son logement. Mais aussi l'éco-PTZ qui permet de bénéficier d'un prêt à taux zéro de 30 000 euros maximum pour financer des travaux d'écorénovation. Ce prêt est accordé sans conditions de ressources.

Observatoire National de la Rénovation Énergétique

Améliore la connaissance de la dynamique de rénovation énergétique de l'ensemble des bâtiments résidentiels et tertiaires.

Total Energies Electricité et Gaz France

L'entreprise propose auprès de plus de 5 millions de clients – particuliers, professionnels, entreprises et collectivités – des offres en électricité et gaz ainsi que des services innovants pour les aider à optimiser leur consommation. Il s'engage au quotidien pour trouver les solutions adaptées pour les clients en situation de précarité énergétique et c'est naturellement qu'il participe aux travaux de l'Observatoire National de la précarité Énergétique.

Les solutions

Le chèque énergie :

Le chèque énergie est une aide dédiée au paiement des factures d'énergie ou des travaux de rénovation énergétique. D'un montant moyen de 150 €, il est destiné aux ménages aux revenus modestes

Fond de solidarité pour le logement :

Aider les personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder au logement ou se maintenir dans leur logement en proposant un soutien sous forme de subvention ou de prêt à destination des dépenses liées à leur logement : loyers, charges, notamment les factures d'énergie (électricité, gaz), d'eau et de téléphone

Aides au paiement des dettes énergétiques (CAF, MSA et caisses de retraite) :

Elles peuvent attribuer des aides ponctuelles pour aider au paiement de certaines factures. Ces aides s'adressent aux familles allocataires (bénéficiaires d'une prestation de la CAF ou de la MSA, ou retraitées) qui ne peuvent pas faire face à leurs charges liées au logement (loyer, emprunt, énergie, eau) et peuvent contribuer à leur maintien dans leur logement.

Aides financières à l'énergie délivrées par les CCAS (centres communaux et intercommunaux d'action sociale)

En complément des prestations légales, une majorité de CCAS et CIAS distribue des aides financières issues de politiques volontaristes pour l'aide au paiement des impayés, des factures d'énergie, à la mobilité ou en faveur de la rénovation énergétique

Aides financières à l'énergie distribuées par les associations caritatives

Ce sont des aides facultatives extra-légales. Elles visent à aider les ménages précaires à faire face à une importante facture ou à un impayé d'énergie.

Fonds Énergie d'Action logement

Aide facultative destinée à soutenir les locataires les plus fragiles d'un logement social confronté à une augmentation des provisions de charges supérieure à 65 € (au titre des années 2022 et 2023) ou faisant face à une régularisation de charges supérieure à 650 € (au titre de l'année 2022).

Vous voulez en savoir plus sur les autres aides financières pour prévenir et traiter la précarité énergétique ?

SCANNE MOI

Contacts

Le Médiateur national de l'énergie :

Contact au : 0 800 112 212 (service et appel gratuits).

- Propose des solutions amiables aux litiges avec les entreprises du secteur de l'énergie et informe les consommateurs d'énergie sur leurs droits.

La Fondation Abbé Pierre :

Agence régionale PACA /Boutique Solidarité :
04 91 50 61 77

Un accueil téléphonique est en place : 01 55 56 37 00 (numéro national)

- Programme «Toits d'Abord» qui vise à rénover de nouveaux logements destinés aux ménages les plus modestes.

Le mouvement SOliHA (Solidaires pour l'habitat) :

soliha.fr/contactez-nous/

<u>Soliha VAR :</u>

accueil@soliha.fr

04 94 22 65 85

- Assistance à la maitrise d'ouvrage pour les ménages en précarité énergétique désireux de réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement.